



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 107615

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de la vaccination contre l'hépatite B. Le vaccin contre l'hépatite B, que ce soit Engerix B ou Genhevac, premier vaccin recombinant obtenu par génie génétique, autrement dit un OGM, a été responsable d'un grand nombre de pathologies dès son utilisation dans les années 1990 et tout particulièrement pendant les campagnes massives de vaccination de 1994-1995. Il est à l'origine de maladies post-vaccinales comme la myofasciite macrophages, spécifique aux vaccins aluminiques. Cette maladie, comme toutes celles produites par ce vaccin (SEP, polyarthrite rhumatoïde, la SLA, le lupus, le syndrome de Guillain Barré, la fibromalgie, etc.) détruit peu à peu les vies des victimes. Lors d'une audition publique, les professeurs Tardieu, Ponsot et Imbs, spécialistes de la question, ont clairement annoncé une augmentation très significative des pathologies démyélinisantes chez les moins de 15 ans, y compris chez les très jeunes enfants, comme conséquence à l'inoculation massive de ce vaccin. Aux incertitudes persistantes quant à l'efficacité et la durée de l'immunité du vaccin s'ajoute la multiplication des plaintes portées devant la justice, ce qui fait du vaccin un produit aussi hasardeux que coûteux en termes de santé publique. Dans ces conditions, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend prendre afin que la France s'aligne sur ses voisins européens en matière de vaccination de l'hépatite B en la rendant facultative pour toutes les personnes assujetties (conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades). Dans cette perspective ; il lui paraît aussi souhaitable de suspendre la pratique du vaccin chez les nourrissons. Enfin, elle souhaite que toutes les victimes soient prises en considération et indemnisées et que des études indépendantes soient menées afin de détenir une base de données sur les dommages engendrés par le vaccin.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107615

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10992